



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020 COMMUNE DE LANSARGUES

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

I. CONTEXTE GENERAL

Le compte administratif 2020 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissement.

L'année budgétaire 2020 a été rythmée par différentes étapes :

- le 31 juillet 2020, vote du budget principal ;
- le 10 décembre 2020, vote de la décision modificative n°1

II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 15 mars 2021 fait ressortir :

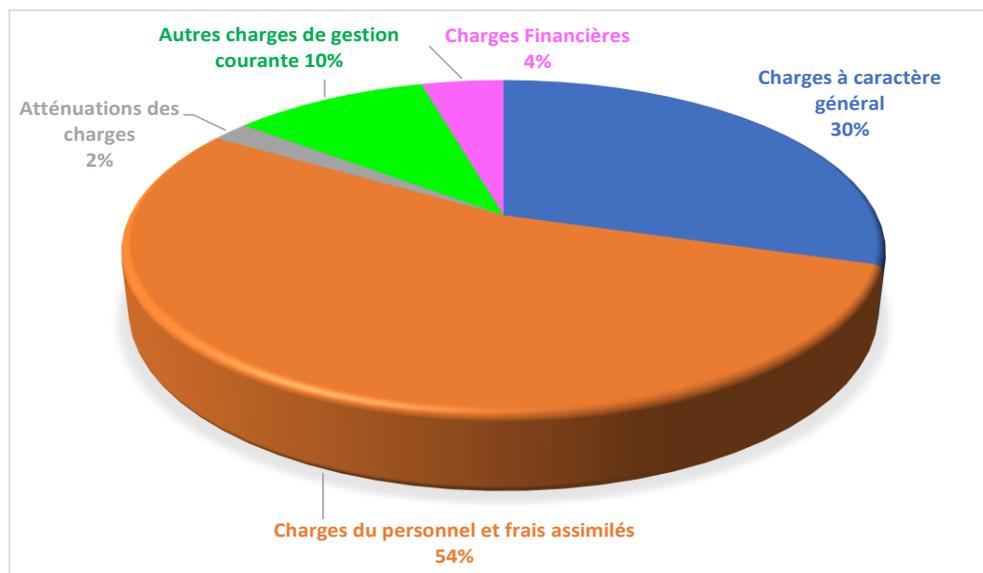
- Une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager un résultat d'exécution 2020 de 434 459,28 €,
- Une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (- 42 855 € par rapport à 2019. Perte cumulée depuis 2014 : 197 436 €)
- Une absence de hausse des taux de la fiscalité communale,

- La réalisation d'équipements structurants (city stade, aire de jeux pour les enfants, parking Grasset Morel,...).

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 836 929,35 €, regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2020 (BP+DM)	Réalisé 2020 (CA)
11	Charges à caractère général	607 808,00	546 167,55
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 001 945,00	994 047,47
14	Atténuation de produits	35 306,00	35 306,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	674,00
65	Autres charges de gestion courante	189 214,00	183 685,76
66	Charges financières	78 531,00	77 048,57
		1 913 478,00	1 836 929,35



Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 271 388,63 €, regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides.

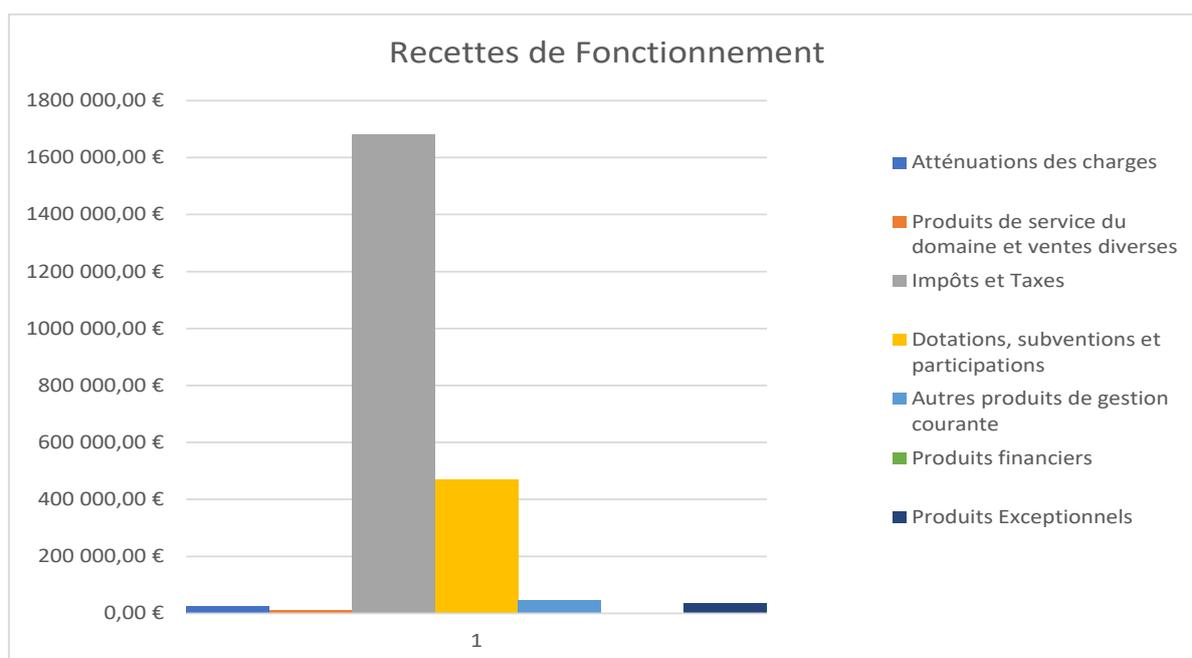
Les trois principales ressources pour la commune proviennent de :

a. Des impôts et taxes :

- Taxes foncières et d'habitation : 1 415 410 €
- taxe sur la consommation finale d'électricité : 77 527 €
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 112 967 €

- b. Des dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP) : 447 538 € (contre 490 393€ en 2019),
- c. l'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or : 57 012 €

Chapitres	Libellés	Prévisions 2020 (BP+DM)	Réalisé 2020 (CA)
C	Atténuation de charges	22 748,00	25 918,55
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	14 569,00	10 816,40
73	Impôts et taxes	1 591 441,00	1 682 710,31
74	Dotations, subventions et participations	471 558,00	472 018,78
75	Autres produits de gestion courante	58 466,00	44 838,38
76	Produits financiers	10,00	10,95
77	Produits exceptionnels	25 815,00	35 075,26
		2 184 607,00	2 271 388,63



Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	2 271 388,63 €
Dépenses de fonctionnement :	1 836 929,35 €
Solde d'exécution 2020 :	434 459,28 €
Excédent reporté de 2019 :	80 000,00 €
Résultat de clôture 2020 :	514 459,28 €

2. La section d'investissement

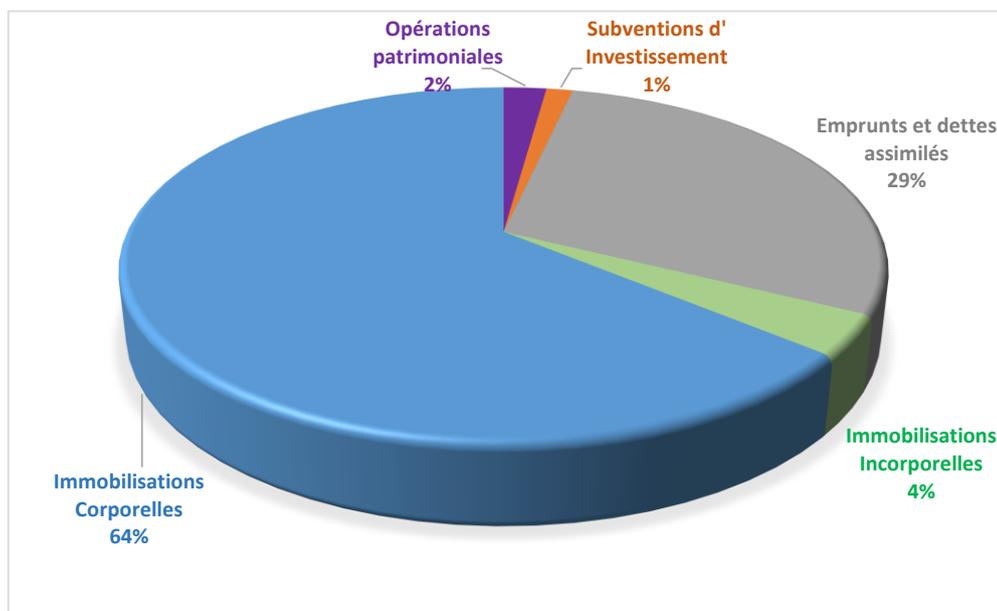
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 751 031,80 €.

Les principaux investissements 2020 réalisés concernent :

- Le City Stade
- L'étanchéité et l'isolation du toit terrasse de l'école primaire
- La climatisation des 2 écoles
- Le dispositif du paratonnerre
- L'aménagement du parking Grasset Morel (reste à réaliser 2019)
- L'installation de la pompe à chaleur de la mairie
- L'aménagement du chemin de Peicherenc
- Les coussins berlinois RD 24
- Poteaux incendie Rue de Moulines et Rue Georges Brassens
- Installation de caméras de surveillance Rte de Mudaison et de la radio au château d'eau
- L'aménagement de la voie de bus du collège
- L'achat de matériels pour le service technique
- 8 écrans interactifs à l'école primaire
- 4 ordinateurs pour la bibliothèque
- Le réaménagement de l'aire de jeux avec mise en place de nouveaux jeux (tracteur, toboggan, balançoires) avec sol souple.
- Le panneau électronique mural

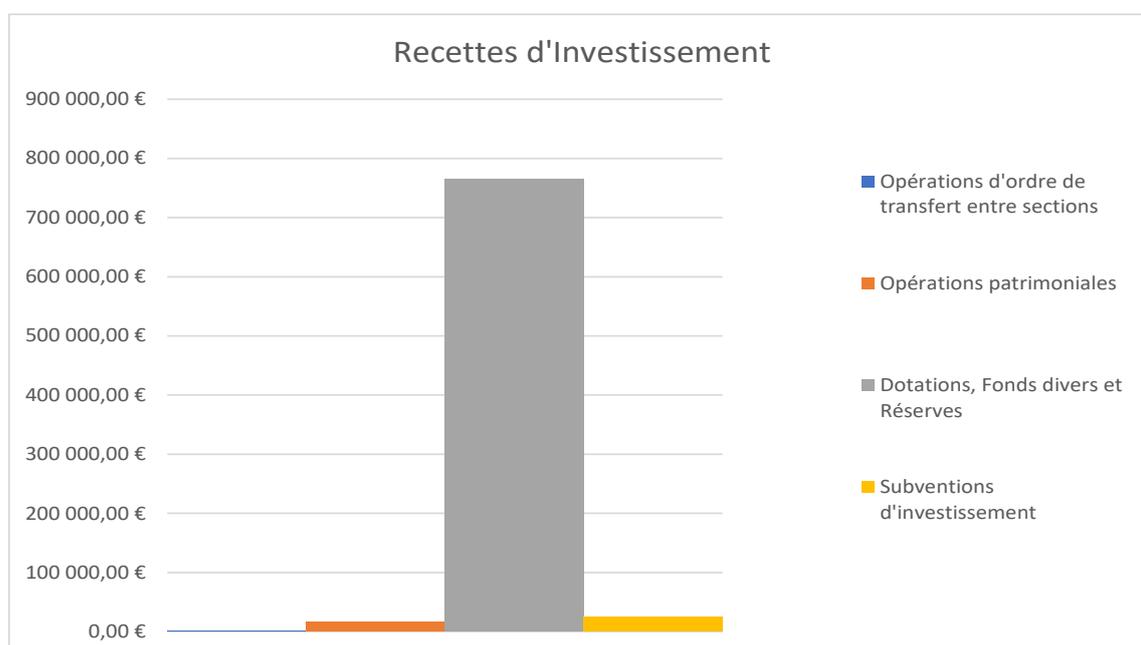
D'autres dépenses d'investissement correspondant à des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2020 et qui n'ont pu être réalisés et réglés totalement sur cet exercice, seront reportées sur l'exercice 2021 dans les restes à réaliser.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2020 (BP+DM)	Réalisé 2020 (CA)
41	Opérations patrimoniales	16 209,22	16 209,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 715,00	1 714,96
13	Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	216 418,78	216 412,57
20	Immobilisations incorporelles	40 046,81	27 640,60
21	Immobilisations corporelles	615 793,34	479 054,45
		900 183,15	751 031,80



Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 807 589,04 €, proviennent principalement du reversement de l'excédent du Compte Administratif 2019, des taxes d'aménagement, du remboursement de TVA, des subventions versées par l'agglomération du Pays de l'Or et le Département.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2020 (BP+DM)	Réalisé 2020 (CA)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	674,00
041	Opérations patrimoniales	16 209,22	16 209,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	796 900,97	765 540,32
13	Subventions d'investissement	187 595,81	25 165,50
		1 001 380,00	807 589,04



Le résultat d'investissement :

Recettes d'investissement	807 589,04 €
Dépenses d'investissement :	751 031,80 €
Solde d'exécution 2020 :	56 557,24 €
Résultat d'investissement reporté 2019:	- 456 731,85 €
Résultat de clôture 2020 :	- 400 174,61 €

3. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Résultat de clôture – Fonctionnement :	514 459,28 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 400 174,61 €
Résultat global de clôture d'exercice 2020 :	114 284,67 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 15 mars 2021 a décidé d'affecter le résultat 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 90 000 €

Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 424 459,28 €

IV. RATIOS

La population totale de la Commune en 2020 est de 3 155 habitants (source INSEE/DGFP)

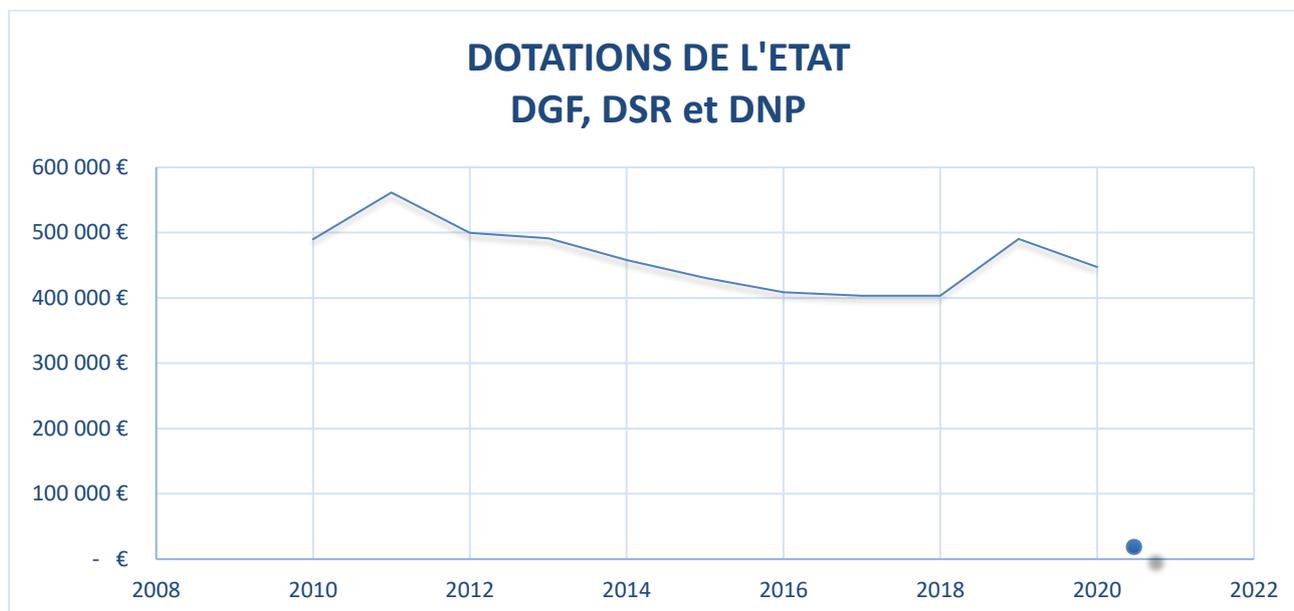
1. Recettes réelles de fonctionnement / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice 2020 et représentent 719,93 € / habitant.

2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2020 un montant de 447 538 € soit 141,85 € / habitant.

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2010 :



3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties représentent un montant de 448,62 €/habitant.

4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 582,22 € / habitant.

5. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés », représentent 54,11 % des dépenses réelles de fonctionnement et 315,07 € / habitant.

6. Dépenses d'équipement brut / population

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours (RAR) et représentent : 192,19 € / habitant.

7. La capacité d'autofinancement brute (CAF)

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et représente pour 2020 un montant de 434 459,28 €, soit 137,70 € / habitant.

8. La capacité de désendettement

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2020 : 2 516 083 € soit 797 €/habitant
- Ratio de désendettement : 5 ans et 9 mois.